

CORRESPONDANCE ROMAINE

Rome, le 12 octobre 1904.



ES vacances d'octobre, autrefois si fameuses à Rome, sont gâtées cette année par des pluies continuelles. On signale de divers points de l'Italie des débordements de torrents, rivières et fleuves, occasionnant des pertes d'hommes, ravageant les terrains, interrompant les communications de la voie ferrée, surtout de celle des *Maremmes*, qui conduit directement de Rome à Pise. Il ne se passe pas d'année d'ailleurs que l'administration des chemins de fer ne soit obligée de refaire des ponts que l'inondation a emportés. La poste, étant obligée à des détours considérables, est de ce chef soumise à de grands retards. Et il n'y a guère de remède à cette situation, qui provient du premier établissement de la voie. Il faudrait la refaire sur un autre profil, et ce sont des dépenses auxquelles les compagnies ne veulent pas se soumettre et que l'Etat se refuse à assumer.

— Le Souverain-Pontife a résolu de diminuer les dépenses des canonisations, qui se montent à plus de 100,000 francs par postulation ; car ordinairement on réunit deux causes de saints ensemble, pour que les frais de décoration à Saint-Pierre pèsent moins sur la bourse des postulateurs. Pie X a donc résolu d'élaguer tout ce qui n'était pas essentiel au rite de la canonisation. Les tentures, les grands caudélabres qui pendaient aux nefs, seront supprimés ; il ne restera que les étendards ou les tableaux gigantesques, suspendus en l'air et retraçant les miracles opérés par les Bienheureux. Ces étendards sont ensuite donnés à des églises. D'après un règlement, rien de ce qui entre à Saint-Pierre ne peut en sortir. Par conséquent les cierges, les tentures, les décorations devaient rester à la basilique ; mais depuis longtemps les postulateurs s'accordent pour lui payer une rente de 9,000 francs par postulation, moyennant quoi ils conservent le droit de reprendre